



KPMG inc.  
Tour KPMG  
Bureau 1500  
600, boul. de Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2311 / 1-866-930-4911  
Télécopieur (514) 840-2121  
Courriel : [reclamation@kpmg.ca](mailto:reclamation@kpmg.ca)  
[www.kpmg.ca](http://www.kpmg.ca)

## PREUVE DE RECLAMATION

(en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*)

### Dans l'affaire du plan d'arrangement de **9227-1584 QUEBEC INC. ET 9336-9262 QUEBEC INC.**

Référence est faite à l'ordonnance relative au traitement des réclamations rendue par la Cour le 21 mai 2020 (ci-après l'« **Ordonnance de Réclamations** ») et dont la copie (en anglais seulement) est disponible sur le site Internet du Contrôleur au lien suivant : [home.kpmg.ca/squarecandiac-fr](http://home.kpmg.ca/squarecandiac-fr)

Les termes en majuscule non définis autrement aux termes du présent document ont le sens attribué aux termes de l'Ordonnance de Réclamations.

#### **A. Nom et adresse du Créancier**

*(Le nom légal complet du Créancier devrait être le nom du Créancier initial de l'une des Débitrices, peu importe si une cession de la Réclamation, ou une partie de celle-ci, est survenue avant ou après la Date de Détermination)*

Nom légal complet du Créancier *(pas le cessionnaire)* : \_\_\_\_\_

À l'attention de *(nom et titre)* : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopie : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

#### **B. Nom et adresse du cessionnaire (si applicable)**

*(Le nom légal complet du cessionnaire si la totalité ou une partie de la Réclamation a été cédée. S'il y a plus d'un cessionnaire, veuillez annexer une feuille contenant les informations requises.)*

Nom légal complet du cessionnaire : \_\_\_\_\_

À l'attention de *(nom et titre)* : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopie : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### C. Preuve de Réclamation

Je \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_  
(nom du Créancier) (Ville et Province)

certifie ce qui suit :

1. Je suis le Créancier de l'une des Débitrices ou je suis \_\_\_\_\_ (poste ou fonction) de \_\_\_\_\_ (nom du Créancier ou signataire).
2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la Réclamation visée par la présente Preuve.
3. À la Date de Détermination, le Créancier avait la Réclamation suivante à faire valoir. Réclamation que le Créancier a toujours en date de la signature de la présente Preuve de Réclamation.  
(Cochez ce qui s'applique)

**Prêteurs de 9227-1584 Québec inc. et 9336-9262 Québec inc.**

Copie des actes constatant les avances faites en faveur des Débitrices étant jointe à la présente Preuve de Réclamation comme **Annexe A.**

Débitrice	Montant du Prêt	N° d'identification du prêt	Solde en capital	Solde en intérêts et frais encourus à la Date de Détermination	Solde en intérêts et frais encourus et à encourir entre la Date de Détermination et la Date limite de dépôt des Réclamations

**Personnes qui ont participé à la construction ou à la rénovation d'un immeuble de 9227-1584 Québec inc. et 9336-9262 Québec inc.**

Copie des documents constatant ou prouvant les numéros de lot des immeubles sur lesquels les travaux ont été effectués, le montant en dollars des travaux facturés (par no. de lot), le solde dû par les Débitrices à la Date de Détermination (par no. de lot), la date de fin des travaux (par no. de lot), le plus-value donnée aux immeubles des Débitrices par les travaux (par no. du lot), l'avis écrit d'un sous-contrat en vertu de l'art. 2728 C.c.Q. (le cas échéant) et le paiement des sous-traitants (le cas échéant) étant jointe à la présente Preuve de Réclamation comme **Annexe B.**

Débitrice	No. de lot des immeubles sur lesquels les travaux ont été effectués	Montant en dollars des travaux facturés (par no. du lot)	Solde dû par les Débitrices à la Date de Détermination (par no. du lot)	Date de fin des travaux (par no. du lot)	Plus-value donnée aux immeubles des Débitrices par les travaux (par no. du lot)	Date de l'avis écrit d'un sous-contrat transmis aux Débitrices en vertu de l'art. 2728 C.c.Q. (le cas échéant)	Montant dû aux sous-traitants (le cas échéant)

**Autres Réclamations à l'encontre des Débitrices**

Réclamation totale à l'encontre des Débitrices au montant de : \_\_\_\_\_  
(préciser la devise)

Veillez prendre note que les devises seront converties en dollars canadiens à la Date de Détermination.  
Ex. : 1 \$ US = 1,3287 \$ CA (taux de change au 22 novembre 2019)

**D. Nature de la Réclamation**

(Cochez ce qui s'applique)

1 - RECLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE : \_\_\_\_\_ \$

En ce qui a trait à la Réclamation, le Créancier est titulaire des sûretés suivantes, copie des actes constitutifs étant jointe à la présente Preuve de Réclamation comme **Annexe B**.

Objet de l'hypothèque	N° d'inscription au RDPRM ou au registre foncier	Montant de l'hypothèque	Date d'inscription de l'hypothèque

2 - RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE : \_\_\_\_\_ \$

En ce qui a trait à la Réclamation, le Créancier n'est titulaire d'aucune sûreté portant sur les actifs de l'une ou l'autre des Débitrices. (Cochez ce qui s'applique)

Pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, le Créancier revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la Réclamation prioritaire.)

Pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, le Créancier ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

3 - RÉCLAMATION RELIÉE À LA RESTRUCTURATION AU MONTANT DE : \_\_\_\_\_ \$

4 - RÉCLAMATION CONTRE LES DIRIGEANTS ET LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE : \_\_\_\_\_ \$

Description de la Réclamation	Montant
	\$
	\$
	\$

## E. Dépôt de la Réclamation

La présente Preuve de Réclamation est soumise conformément à l'Ordonnance de Réclamations. En signant la présente Preuve de Réclamation, le Créancier reconnaît (i) avoir pris connaissance de l'Ordonnance de Réclamations, (ii) que la présente Preuve de Réclamation est assujettie et sera traitée conformément à l'Ordonnance de Réclamations, et (iii) que la présente Preuve de Réclamation décrit adéquatement et complètement toute Réclamation qu'il a à faire valoir.

Toutes les Preuves de Réclamation doivent être reçues par le Contrôleur au plus tard à la Date limite de dépôt des Réclamations soit **le 18 juin 2020 à 17 h (heure de Montréal)** ou, pour un créancier qui dépose une Réclamation reliée à la Restructuration, à la plus éloignée des dates suivantes : a) au plus tard à 17 h (heure de Montréal) le 18 juin 2020 ou b) quinze (15) jours après la date de réception par le Créancier d'un avis du Contrôleur donnant lieu à la Réclamation reliée à la Restructuration et demandant au créancier recevant cet avis de prouver sa réclamation à l'intérieur de ce délai, étant entendu qu'en aucune circonstance, un tel avis ne doit être envoyé au créancier moins de 30 jours avant la date de l'Assemblée des Créanciers.

**LES RÉCLAMATIONS QUI NE SONT PAS REÇUES AU PLUS TARD À LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES RÉCLAMATIONS SERONT IRRECEVABLES ET DÉFINITIVEMENT ÉTEINTES. VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS.**

La présente Preuve de Réclamation doit être transmise par courriel, télécopieur, la poste, courrier recommandé ou messagerie aux coordonnées suivantes :

KPMG inc.  
En sa qualité de contrôleur nommé par le tribunal de  
9227-1584 Québec inc. et 9336-9262 Québec inc.

Tour KPMG, Bureau 1500  
600, boul. de Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec) H3A 0A3  
Télécopieur : (514) 840-2121  
Courriel : [reclamation@kpmg.ca](mailto:reclamation@kpmg.ca)

Fait à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(signature et nom du témoin)

\_\_\_\_\_  
(signature du Créancier qui est un individu)

- ou -

\_\_\_\_\_  
(nom du Créancier qui est une personne morale)

\_\_\_\_\_  
(signature et nom du témoin)

\_\_\_\_\_  
(signature, nom et poste ou fonction du représentant)